



RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA COMMISSION POUR LE RÈGLEMENT DES DÉCHETS

Depuis le 13 mars, la commission a siégé à six reprises.

L'analyse du corps du règlement l'a conduite à poser une cinquantaine de questions qui ont toutes trouvé réponse dans des délais satisfaisants.

L'examen des taxes au regard des charges prévues est sur le point d'être finalisé.

L'entrée en vigueur de la taxe au sac ou au poids étant prévue pour le 1er janvier 2018, il va s'en suivre une modification de comportement des citoyens : réduction des incinérables et augmentation des déchets valorisables. La commission a mis en place un tableau de calcul permettant de simuler divers scénarii et les coûts affairant.

A priori plutôt favorable à la taxe au sac, vu sa simplicité de mise en œuvre, la commission a été amenée à revoir sa position notamment sur la base d'une offre ferme d'équipement pour la taxe au poids.

La toute récente transmission des montants officiels de la taxe au sac et de la taxe administrative par ARVR nous a permis de finaliser les calculs. Les deux solutions (taxe au sac et taxe au poids) apparaissent à coût similaire, même en tenant compte de l'amortissement de l'investissement sur 10 ans. La taxe au poids présente l'avantage d'une plus grande autonomie communale tout en étant plus "juste", chacun payant pour le poids réel de ses déchets.

La commission n'a pas encore tranché sur le sujet, et prévoit une visite pour finaliser son avis.

Les coûts d'élimination des papiers cartons, qui représentent le 10% des charges, est apparemment largement surévalué. La commission est dans l'attente d'une contre-offre pour pouvoir finaliser les calculs et valider les fourchettes de taxes proposées par le CM.

Les déchets alimentaires représentent 30% de nos poubelles. La commission a été incitée à mettre en place une solution au niveau des quartiers, même provisoire, pour éviter que chaque citoyen doive prendre sa voiture pour aller vider son compost à Gazel.

Le projet de règlement devra être soumis au canton pour préavis avant validation par le CG. Par conséquent, la commission propose de soumettre le projet au canton à fin juin, en espérant recevoir un retour suffisamment tôt pour le présenter au Conseil Général lors de la séance ordinaire du 02.10.2017.